Négociations conventionnelles : vers la fin de la rémunération à l’acte pour la prise en charge des malades chroniques

Pour une prise en charge globale des malades chroniques

Les malades chroniques sont atteints de pathologies complexes et souvent plurielles. Dès lors, accompagner un malade chronique à chaque étape de sa vie et prévenir les complications doit être possible grâce à une prise en charge globale effectuée par des équipes pluridisciplinaires. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un véritable projet médical de territoire en coordination avec les autorités, les professionnels médicaux et paramédicaux ainsi que les associations de patients pour répondre pleinement aux attentes et aux besoins de tous.

Vers la fin de la rémunération à l’acte pour les malades chroniques

Il est nécessaire de repenser le système de rémunération des médecins, notamment dans la prise en charge des malades chroniques. Le nouveau mode de rétribution doit être certes plus avantageux pour les professionnels de santé mais également être gage d’une plus grande efficience pour les patients. Le paiement à l’acte devra être réservé à la prise en charge aiguë de certains épisodes de soins dans le cadre d'un protocole soigneusement défini.

Un engagement politique pour la prévention

Parmi les revendications des médecins libéraux figurent un focus sur la prévention. Cela exige « une mobilisation générale des acteurs pour une prise en charge fondée sur la prévention et l’accompagnement », réclamée par la Fédération Française des Diabétiques depuis longtemps. Il faut donc un véritable engagement politique permettant de recenser les attentes et les besoins des patients ainsi que les offres agréées avant de pouvoir mettre en place un programme de prévention.
Non participante et non signataire de la convention médicale, la Fédération Française des Diabétiques tient néanmoins à s’engager pleinement dans cette nouvelle organisation territoriale.